

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022-2023

Il me fait plaisir, au nom du conseil d'administration de votre Association, de vous présenter nos principales réalisations des années 2022-2023

En ce qui a trait au développement de l'Association et aux communications avec ses membres

► Développement de l'Association

Le membership se maintient. À la fin de l'été 2022, nous avons 124 membres en règle. Nous maintenons nos efforts pour le recrutement. Nous fournissons dorénavant une pochette d'accueil à chaque nouvel arrivant pour les informer de notre existence et de l'importance de leur adhésion pour la protection du lac et de son environnement.

Le processus amélioré de renouvellement du membership a permis à 49 membres de payer leur cotisation pour 2 ans (près de 40%) en 2022. Pour nous assurer de la fidélité de nos membres, nous effectuons des rappels personnalisés auprès de nos anciens membres.

En 2023, nous avons repris notre campagne de sollicitation de membres corporatifs et de commandites et les résultats sont plus que satisfaisants; à ce jour, nous avons déjà 7 membres corporatifs et 10 commanditaires à qui nous offrons de la publicité sur nos diverses plates-formes.

► Visibilité de l'Association

Nous avons amélioré la configuration de notre site web afin d'y faire les mises à jour qui s'imposaient et lui donner une présentation plus dynamique et conviviale.

Nous avons aussi amélioré l'aspect visuel de nos présentoirs extérieurs; nos événements majeurs et la publicité de nos partenaires corporatifs se retrouvent dorénavant sur ces présentoirs rafraîchis (à côté des boîtes aux lettres près du CTMR et au débarcadère) ainsi que sur notre site web, sans oublier notre page Facebook.

En septembre 2022, votre Association a dû déployer toutes ses ressources et ses compétences pour « sauver » la source d'eau de la Chapelle qui est passée à deux doigts d'être démantelée par le ministère de l'Environnement. L'intervention du député provincial Vincent Caron a été nécessaire. Cette mobilisation citoyenne a d'ailleurs fait l'objet d'un article dans le *Courrier de Portneuf*. Nous sommes très heureux du dénouement de cette saga et demeurons vigilants quant à l'avenir de cette source d'eau si précieuse pour beaucoup de riverains.

Le 10 septembre 2022, en collaboration avec les autres associations des lacs de Saint-Ubalde, nous avons organisé une rencontre citoyenne avec les deux élus municipaux dédiés aux lacs : Louise Magnan et Louis Ouellet. La quarantaine de riverains qui étaient présents ont eu l'occasion de poser des questions sur des

sujets qui les touchent de près comme le contrôle de l'accès aux lacs, l'eau de la source, la gestion des matières résiduelles, l'entretien des routes, la location de chalets pour ne nommer que ceux-là.

► **Communication avec les riverains à l'été 2022**

Tout au long de la saison estivale 2022, nous avons diffusé plusieurs communiqués pour informer les riverains sur des sujets importants et des initiatives touchant à la sauvegarde de notre lac. Voici la liste (non-exhaustive) de ces communiqués :

- Installation des bouées de renseignement pour protéger les zones plus vulnérables
- Mise en place du Règlement 242 – permis d'accès et stations de lavage pour l'été 2022
- Mise en garde concernant les bernaches et les canards : À ne pas nourrir!
- Myriophylle à épis : inspection des rives et publication d'un carnet des plantes aquatiques
- Rappel sur l'importance d'une saine utilisation du CTMR et de l'Écocentre
- Rappel sur l'importance de ne pas permettre l'accès au lac à des embarcations non nettoyées
- Projet de renaturation des berges et de revégétalisation (plantation de végétaux)

Tous ces textes ont aussi été relayés sur notre page Facebook. Nous partageons également beaucoup d'articles et de vidéos que nous jugeons pertinents à la protection du lac, en plus de tous les messages éclairés portant sur l'ouverture/fermeture du débarcadère, la Matinée sans vague, les services de la municipalité, etc.... De plus, en 2023, nous avons ajouté les petites capsules-vidéos de la présidente, stratégie de communication d'actualité pour s'adresser aux riverains.

En ce qui a trait à l'amélioration de la qualité de l'eau du lac

► **Prévention de l'introduction et de l'invasion d'espèces exotiques envahissantes (EEE) dont le myriophylle à épis :**

1. Surveillance sur le lac : Équipe Sentinelle

Afin de maintenir notre vigilance, nous poursuivons nos activités de surveillance du lac au moins une fois durant l'été (au meilleur de nos observations et de nos connaissances!) afin de s'assurer qu'il n'y a pas présence de EEE (espèces exotiques envahissantes) dont le myriophylle à épis. Depuis 3 ans, l'Équipe Sentinelle, composée d'une dizaine de bénévoles, scrute les pourtours du lac les plus à risque, par exemple toutes les baies et les secteurs où il y a possibilité de mise à l'eau d'embarcations non-motorisées mais surtout motorisées à cause des hélices, entre autres. Un repérage précoce nous permettrait de faire appel à des experts pour éviter le pire.

2. Formation des bénévoles de l'Équipe Sentinelle

À notre demande, la CAPSA est venue donner une formation sur les EEE à St-Ubalde en août 2022 pour l'ensemble des lacs et ça été l'occasion de former de nouveaux bénévoles pour notre Équipe Sentinelle et de rafraîchir les connaissances de nos anciens formés en 2019. Toujours pas de trace de myriophylle à épis à ce jour et nous en sommes très heureux!

3. Carnet des plantes aquatiques du Lac Blanc

Afin de maintenir l'alerte et de mettre à contribution l'ensemble des riverains pour la surveillance et la détection des EEE, nous avons élaboré et conçu un carnet des plantes aquatiques du Lac Blanc en format « napperon », formule abrégée facile à consulter et même à apporter à bord des embarcations. Ce dernier sera publié et distribué prochainement aux riverains. Ce guide de référence permettra aux riverains de surveiller les plantes qui poussent sur leur berge et de faire appel à nous en cas de doute de présence de EEE dans leur secteur.

► **Représentations auprès de la Municipalité pour la mise en place de mesures de protection et de contrôle d'accès aux lacs selon le Règlement #242 (an 3)**

L'ARLB a continué d'être pro-active et de collaborer avec la Municipalité afin de s'assurer que les mesures préconisées soient appliquées : permis d'accès aux lacs, lavage obligatoire des embarcations ou exemptions, contrôle de l'accès au débarcadère public et visite de la patrouille nautique. Suite aux recommandations des lacs de 2022, la Municipalité a jugé bon de bonifier le Règlement #242 actuel pour en faire une version plus juste et appropriée à la protection des lacs. Le fruit de ce travail de collaboration a cependant été mis sur la glace jusqu'à l'automne 2023 afin de terminer la troisième année d'implantation de ce « projet-pilote » tel que le maire l'avait présenté en 2020. A l'été 2023, le Camping du lac Blanc aura sa propre station de lavage des embarcations non-motorisées alors que la municipalité continuera d'opérer sa station de lavage au garage municipal.

► **Caractérisation des bandes riveraines du lac Blanc par la CAPSA**

Dans le but de mieux cibler les futures priorités d'actions de renaturalisation des bandes riveraines et de gestion des eaux de ruissellement, l'ARLB a commandé à la CAPSA une analyse de la qualité des bandes riveraines tout autour du lac Blanc. Cet exercice a donné lieu à un rapport complet permettant 1) de comparer la qualité des bandes riveraines du rapport de 2006 avec celui de 2022 et 2) de cibler les zones plus critiques nécessitant des améliorations plus importantes et significatives pour mieux protéger la qualité de l'eau du lac.

Dès l'été 2023, nous pourrions exposer à l'ensemble des riverains des zones ciblées plus critiques et les justifications de cet état de fait, mais surtout de proposer diverses stratégies : des ateliers, des incitatifs, des exemples et démonstrations, etc. pour accompagner les riverains dans leur projet d'amélioration de leur bande riveraine (ex : revégétaliser, renaturaliser, canaliser le ruissellement).

► **Renaturalisation et revégétalisation des bandes riveraines avec la CAPSA**

Trois propriétaires riverains ont bénéficié en 2022 de la visite de l'experte de la CAPSA afin de suggérer des actions prioritaires à entreprendre pour améliorer leur bande riveraine. Nous avons également poursuivi notre projet spécifique de revégétalisation des bandes riveraines de la Rivière des Pins, la principale charge du Lac Blanc, en collaboration avec les propriétaires du terrain de camping. Près d'une centaine de végétaux y ont été plantés en septembre 2022 par une équipe d'une dizaine de bénévoles. L'initiative vise à mieux retenir les berges qui s'érodent de plus en plus, entraînant avec elles des nutriments néfastes pour la qualité de l'eau du lac.

► **Caractérisation des installations septiques autonomes (ISA) des propriétés du lac Blanc**

L'ARLB s'est impliquée activement dans le comité de travail mis sur pied par la Municipalité pour la caractérisation des installations septiques autonomes (ISA) de toutes propriétés riveraines autour des lacs du territoire de St-Ubalde et éventuellement leur réfection et leur mise aux normes. Plusieurs rencontres tenues et peu de résultats concrets sur l'avancement du dossier à ce jour, malheureusement. Deux obstacles majeurs sont identifiés pour expliquer le peu de résultats : l'absence d'un plan global de communication de la Municipalité et le refus de subventions gouvernementales pour soutenir la démarche qui pourrait s'avérer onéreuse pour les riverains.

► **Évaluation des impacts de la croissance du nombre de bernaches**

Suite aux observations et aux questionnements de certains riverains à propos des impacts de la croissance du nombre de bernaches au lac, l'ARLB a pris information auprès des autorités et des experts en la matière. Les effets polluants sur les berges du lac (fientes) et les risques pour la santé publique sont au cœur de la

problématique. Nous savons que si la situation empire d'une année à l'autre, il faudra faire un état de la situation et examiner ce qui peut être fait pour tenter d'exercer un certain contrôle sur cette population. Nous avons opté pour une approche d'information et de sensibilisation auprès de l'ensemble des riverains quant aux pratiques à adopter ou à éliminer pour éviter que le lac Blanc ne soit une bonne terre d'accueil pour ces volatiles, ce qui est conforme à notre mandat. De plus, à notre connaissance le nombre de bernaches de 2022 n'était pas supérieur à celui de 2021.

En ce qui a trait à l'utilisation éco-responsable et sécuritaire du lac par tous les usagers

► Augmentation du nombre de bouées de renseignements installées à proximité des berges dans les zones peu profondes.

Toujours dans l'optique d'orienter les pratiques de navigation ÉCORESPONSABLE et pour mieux identifier les zones sensibles à protéger sur le lac (après l'expérimentation en 2021 de 10 bouées), nous avons installé 15 bouées à l'été 2022 dans les 4 zones les plus fragiles notamment à cause du peu de profondeur d'eau et des risques de soulever les fonds et donc remettre en suspension les sédiments qui contribuent au vieillissement prématuré du lac. Quelques bouées d'écueils (ballons rouges) ont également été installées et le seront à nouveau en 2023.

L'été 2023 sera celui qui permettra la mise en place d'un nombre maximal de bouées de renseignements visant les objectifs suivants : la protection des berges contre l'érosion causée par le batillage (vagues qui s'échouent sur la rive) et le maintien de la qualité de l'eau par l'évitement du soulèvement du fond du lac. De plus, cette nouvelle mesure encouragera, nous l'espérons, les utilisateurs de petites embarcations non-motorisées à naviguer davantage à proximité des rives par mesure de sécurité.

► Analyse de la capacité portante du lac en regard de la sécurité nautique

En raison du nombre croissant d'embarcations sur le lac, nous avons réalisé une analyse à partir de données quantifiables et selon des modèles reconnus pour estimer le nombre maximum d'embarcations qui pourraient naviguer **en même temps et en sécurité** sur le lac Blanc. Nous avons consulté la CAPSA pour valider et commenter nos résultats. Les résultats préliminaires nous confirment qu'il y a actuellement surabondance d'embarcations motorisées (si elles naviguaient toutes en même temps sur le lac) compte tenu de sa petite superficie navigable. Il est impératif de poursuivre la sensibilisation des usagers sur les pratiques de navigation sécuritaire, notamment par le respect des zones de circulation actuellement délimitées par les bouées mises en place. Les résultats sommaires de cette analyse seront publiés prochainement pour contribuer à l'information et la sensibilisation des riverains mais particulièrement des plaisanciers à un usage « partagé », « écoresponsable » et « sécuritaire » du plan d'eau.

La Matinée sans vague a également été organisée en août 2022 et continuera de l'être pour les prochaines années.

► Collaboration avec les municipalités pour s'adjoindre des services de patrouille nautique

L'ARLB a demandé à la Municipalité d'examiner la possibilité d'avoir recours aux services de patrouilles nautiques déjà en fonction auprès des municipalités de Lac-Sergent et de St-Raymond, en plus de celles de la Sûreté du Québec. Après certaines tentatives d'entente, le projet a malheureusement échoué. En contrepartie, la municipalité de Saint-Ubalde nous a offert quelques visites de courtoisie de leur patrouille nautique en dépit du fait que les patrouilleurs n'avaient pas reçu leur formation et accréditation de sauvetage nautique. Ils ont fait acte de présence avec l'embarcation officielle de la municipalité. L'année 2023 devrait être mieux organisée en matière de patrouille nautique, nous l'espérons!

Enfin, nous vous rappelons que nous recevons 10,000\$ en subvention de la part de la Municipalité de Saint-Ubalde pour la réalisation de la plupart des projets de l'ARLB. Nous soulignons également que divers projets ont été examinés durant la saison hivernale et feront partie des futurs plans stratégiques et des priorités d'action qui vous seront proposés à l'AGA du 17 juin 2023.

Préparé par France St-Germain, présidente de l'ARLB (juin 2023)